

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Rentrée à l'inspection du travail

- Social -

Date de mise en ligne : samedi 3 septembre 2005

Démocratie & Socialisme

Elle est là dans mon bureau, embauchée le 10 août dans un « Basprix », mais « déjà » en train de se plaindre à l'inspection du travail. Elle me raconte.

Elle a quarante ans, elle était en attente de travail depuis de longs mois, comme caissière de supermarché. Quand elle est arrivée au Basprix, elle a donc aussitôt été sollicitée, au mois d'août, peu de personnel, en temps normal, ils sont douze, mais là il n'y a que 7 salariés en tout, il faut « boucher les trous », alors le gérant, un « jeune », lui a fait faire des heures supp' tous les soirs, a limité ses pauses du midi, et comme d'ordinaire dans ce genre de secteur, il lui a fait faire « ses caisses » en dehors des horaires, alors qu'elle était à temps partiel à 32 h, elle a « démarré sur les chapeaux de roue » et a fait près de 45 h, « gratos ».

Comment se plaindre, elle est à l'essai pour deux ans, ils n'ont pas perdu de temps pour mettre en oeuvre les « contrats nouvelle embauche de Villepin ». Mais il s'est rajouté quelque chose : « j'ai fait une bêtise, dit-elle, rougissante, je suis allé manger un croque monsieur, avec mon ami, près du Basprix, à la coupure ».

- Et alors ?

« -Alors, il m'a vue... Il m'a demandé, gentiment, car il fait sympa avec tout le monde, si c'était mon mari, et, prise de court, je lui ai répondu, bêtement, « non, mon ami ». Le lendemain soir comme on finissait tard (20 h 15, j'aurais du finir à 19 h...) il m'a proposé de me raccompagner. Comment refuser ?

- Et alors ?

« - Il m'a expliqué dans la voiture, en gros, dit-elle rougissante encore, que si j'étais gentille avec lui, il me ferait des horaires faciles. Comme je l'écartais, il m'a dit qu'il ne dirait rien à mon mari pour ma liaison avec celui avec lequel il m'avait vu déjeuner le midi.

- Et alors

- Et il m'a changé mes horaires : « 9 h - 11 h puis 18 h - 21 h. »

« - C'est illégal, dis-je, la coupure dans une journée à temps partiel doit être unique et ne doit pas dépasser 2 h dans une journée. »

Avant de me mordre les lèvres : comment faire appliquer cela avec un « Cne » ?